

Question présentée par le député :

M. Jean Romain

Date de dépôt : 28 décembre 2018

Question écrite urgente

L'avenir du livre c'est le livre. Quid de cet avenir à l'école ?

Durant plus de deux décennies, les équipements informatiques des écoles se cantonnaient à des salles d'informatique équipées, à des prises reliant des tablettes à des *beamers*, et à des ordinateurs dans un coin de la classe. Bref, la présence de l'informatique à l'école était assurée convenablement, au même titre que d'autres moyens capables de se mettre au service de la matière scolaire à transmettre. Aujourd'hui, on prétend à grands frais (22 millions) fournir des tablettes aux classes de l'école obligatoire. On ne veut pas manquer le virage de la numérisation.

Or ces tablettes permettent notamment de télécharger les classiques et les œuvres tombées dans le domaine public. D'autres livres sont par ailleurs également disponibles à l'achat.

Si le livre numérique avait conquis le marché, c'est-à-dire si, après sept années de commercialisation de livres francophones, son poids représentait au minimum 30 ou 40% de parts de marché, alors il serait difficilement critiquable de vouloir de la sorte « accompagner le mouvement » d'une mutation profonde et réelle des modes de lecture. Or il n'en est rien : le livre numérique stagne à 3% de parts de marché. Vouloir passer au numérique dans le cadre scolaire, c'est **aller à contre-courant des modes de lecture plébiscités par les lecteurs**, jeunes compris !

De plus, le livre numérique est une version « 2D » du livre imprimé, qui lui est en « 3D » : ce qu'on appelle le *pétilivre* (format, papier, couverture, typographie, mise en page) disparaît avec le numérique. Tous les livres numériques sont identiques : *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry est identique à *Guerre et paix* de Tolstoï. Comme si, dans notre bibliothèque de livres imprimés, ils avaient tous le même format, la même épaisseur, sans aucune caractéristique particulière. **Si le livre imprimé est un « objet », le livre**

numérique n'est qu'un « produit » banalisé, aseptisé. Contrairement à une idée reçue, le livre numérique est donc une version dégradée du livre imprimé. Cette dématérialisation n'est pas ce que l'école doit rechercher.

En outre, la lecture sur écran ne permet pas **l'immersion dans le texte** comme le permet le livre imprimé, qui est favorable à une déconnexion avec le monde extérieur et à une reconnexion avec soi-même. Chez un jeune élève, on sait déjà que l'usage immodéré des écrans crée un handicap en termes de capacité de concentration. L'usage du livre imprimé permet d'alimenter les capacités de concentration, alors que l'usage du livre numérique les diminue. Si le rôle de l'école est bien celui de l'apprentissage, alors développer les capacités de concentration – ou au moins tenter de les préserver ! – fait partie de sa mission.

Ensuite, le livre numérique empêche la transmission des textes, alors que **le prêt a toujours été le principal vecteur de la diffusion du savoir** : on ne prête pas un livre numérique, dont le nombre d'accès est limité, alors qu'on peut prêter à l'infini un livre imprimé.

D'une part, sur le plan environnemental, contrairement à ce que l'on peut penser, le livre numérique a un impact négatif supérieur à celui du livre papier. Outre les matériaux (pour certains non recyclables) nécessaires à la fabrication des tablettes, leur emploi requiert de l'énergie électrique. Le livre imprimé, quant à lui, est désormais fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées, et le bois est un matériau renouvelable à court terme. De plus, une fois en main de son acheteur/lecteur final, son impact écologique est strictement nul, qu'il soit lu une fois ou cinquante, prêté ou rangé dans une bibliothèque.

D'autre part enfin, sur le plan économique, le passage au numérique nécessite de lourds **budgets d'acquisition de matériel électronique**. Ce passage favorisera les multinationales fabriquant les tablettes. Le « transfert » des achats se fera donc au détriment de l'économie locale (les libraires) et au profit de multinationales étrangères. C'est donc politiquement un enjeu de premier plan, à l'heure où la prise de conscience de la nécessité d'acheter local s'impose partout.

Ma question est donc la suivante :

La volonté d'introduction massive du numérique à l'école obligatoire va sans doute favoriser le livre numérique. Que compte faire le DIP pour enrayer cette dérive dommageable ?

Je remercie le Conseil d'Etat de la réponse qu'il voudra bien m'apporter.